

En détention, l'ultraviolence des mineurs étrangers déstabilise la vie carcérale

écrit par Antiislam | 5 février 2021



L'article qui suit est effrayant.

La France s'épuise à venir en aide à des adolescents et à de jeunes adultes rendus fous par le système du violent patriarcat musulman.

Un éditorialiste donnait ce chiffre ahurissant qu'il faut avoir en tête.

La France consacre 60 000 euros par an et par « mineur non accompagné ».

C'est l'équivalent de l'aide sociale totale et annuelle de l'« Etat » tunisien à 428 familles !

<https://www.lefigaro.fr/vox/monde/pierre-vermeren-le-maghreb-victime-oubliee-du-covid-20210117>

Toute cette générosité n'empêche pas les musulmans d'Oumma.com et autres racailles islamistes de broder sur « le sens de l'hospitalité en pays musulman » (sic) comparé à l'« inhumanité » (sic) de l'Europe.

On se demande bien quand tout ce cirque va cesser.

Du « Figaro »

RÉCIT – Majoritairement issus d’Afrique de l’Ouest, du Nord et des pays de l’Est, ils sont en réalité souvent majeurs.

Par Paule Gonzalès

Violences, rixes, rackets, rébellions, agressions verbales.

Depuis plusieurs mois, la violence explose entre jeunes détenus ou envers les personnels dans les quartiers et établissements pénitentiaires pour mineurs.

Selon les remontées d’incidents, il n’y aurait pas un jour sans une notification en provenance de ces établissements.

Il y a dix jours, c’est le quartier mineurs de Fleury-Mérogis (Essonne) qui s’est enflammé, avec un refus de réintégration des cellules et l’intervention des équipes régionales d’intervention et de sécurité (ERIS) pour ramener le calme.

À Lavar, en région toulousaine, ce sont des surveillants qui ont essuyé coups de poing et postes de radio dans le visage, alors que se multiplient les phénomènes de racket et d’intimidation entre mineurs.

En cause, pour les professionnels de cette détention spécialisée, l’afflux des mineurs étrangers – autrement appelés mineurs non accompagnés (MNA), phénomène identifié depuis deux ans mais qui n’a cessé de s’intensifier au cours de ces derniers mois au point que cette population représente entre 30 et 50% de ces détentions.

Celles-ci sont qui plus est saturées aujourd'hui: selon les derniers chiffres, 750 jeunes sont détenus en janvier 2021, dont 80% en détention provisoire, contre 530 en octobre dernier et 600 en avril 2020, tandis que bien des établissements, comme Nanterre ou Villepinte, ont dépassé leur seuil d'alerte.

Pourtant, comme le rappelle Wilfried Fonck, secrétaire national de l'Ufap-Unsa, *«il faut toujours avoir un volant libre de cinq à dix places pour maîtriser cette détention spécialisée»*.

Dans cette situation de quasi «surpopulation» carcérale, la problématique des mineurs non accompagnés prend donc une dimension explosive.

Ils sont majoritairement issus de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique du Nord, singulièrement du Maroc, et des pays de l'est de l'Europe.

L'Île-de-France n'est pas la seule concernée par le phénomène.

Les Hauts-de-France, tout le couloir rhodanien jusqu'à Marseille, ainsi que la région de Bordeaux et de Toulouse le sont aussi.

Certains d'entre eux, qui peuvent avoir jusqu'à 30 ans, sont là pour des procédures criminelles.

Mathieu Vasseur, secrétaire général de l'Unsa-UFAP

«La plupart d'entre eux ne sont pas mineurs mais majeurs et c'est là le problème principal», affirme Mathieu Vasseur, secrétaire général de l'Unsa-UFAP pour l'établissement de Lavaur, qui estime que «huit mineurs étrangers sur dix seraient en fait majeurs.

Des majeurs qui, bien souvent, ont largement dépassé la vingtaine», affirme-t-il. Il raconte comment, récemment, «les services pénitentiaires ont pu détecter, par recoupement de fausses identités, un homme de 26 ans. Et ce n'est pas le plus vieux», affirme-t-il.

L'intérêt de se faire passer pour mineur tient, d'une part, au fait que les peines sont divisées par deux et que la détention y est par définition moins éprouvante que dans les quartiers majeurs où l'on tombe toujours sur plus fort que soi.

«Nous voyons bien que certains sont marqués, dégarnis ou les rides creusées au-delà de ce qu'implique d'une vie cabossée de mineur isolé. Il y a une vraie différence physique entre un gamin de 15 ans et un jeune homme de 20 ans. Beaucoup finissent par nous avouer leur âge mais ne l'écriront jamais et refuseront de se soumettre aux tests osseux. Certains d'entre eux, qui peuvent avoir jusqu'à 30 ans, sont là pour des procédures criminelles. On est donc très loin de la délinquance de nos vrais mineurs»,

déplore celui qui, déjà en 2018, avait écrit à son député, Jean Terlier, pour faire évoluer la législation.

En vain. *«Il faut aussi dire que ces tests coûtent cher, 1 500 euros, et que les magistrats rechignent à les diligenter»,* souligne Sébastien Nicolas, secrétaire national de FO Direction

. Il est lui aussi inquiet de «ce public souvent inscrit dans la délinquance crapuleuse qui se regroupe et crée des phénomènes de bande et de caïdat en détention, rackettant et violentant les plus jeunes».

Addictions graves aux psychotropes

En ligne de mire, les incidents de racket qui émaillent la vie de l'établissement de Meyzieu, une prison pour mineurs près de Lyon.

Le même phénomène gangrène les foyers de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

«Nous voyons bien les différences de gabarit. Dans nos murs, certains ont de la barbe au bout de douze heures», souligne Jordaine Benfiala, secrétaire général de F0-PJJ.

Pour nos éducateurs, ce n'est pas la même chose de faire physiquement face à un mineur ou à un adulte en colère.

Jordaine Benfiala, secrétaire général de F0-PJJ

À cela s'ajoute *«le fait que beaucoup d'entre eux sont gravement polymédicamentés»,* comme on le souligne au sein de la direction de l'administration pénitentiaire, et sujets à des addictions graves aux psychotropes, dont le «Lyrika», un produit désinhibant favorisant le passage à l'acte violent

. *«Pour nos éducateurs, ce n'est pas la même chose de faire physiquement face à un mineur ou à un adulte en colère»,* témoigne Jordaine Benfiala, qui relaie aussi l'inquiétude des éducateurs de la PJJ qui travaillent en foyer d'accueil.

«Cela entraîne du trafic de médicament en détention où traînent et circulent partout des piluliers», insiste Mathieu Vasseur qui décrit *«la pression exercée sur les vrais mineurs qui seront souvent contraints par la force de faire rentrer par les parloirs de famille des produits stupéfiants. Avant les fêtes, deux mineurs isolés ont ainsi passé à tabac un mineur dans une unité de vie»,* rappelle-t-il.

Forcément peu réceptifs aux programmes de réinsertion et de

scolarisation, dont ils n'ont que faire et qui ne leur sont pas destinés, souffrant du barrage de la langue, ces mineurs non accompagnés se regroupent entre eux et rebattent les cartes des équilibres internes à la détention.

«Là où, dans les foyers, la journée commence tôt le matin, certains se lèvent à 11 heures et réclament un petit déjeuner. Leur frustration crée souvent une escalade», souligne Jordaine Benfiala.

Les professionnels de la détention des mineurs, eux, insistent sur des difficultés similaires dans les établissements pour mineurs *«où tout a été mis en place pour créer des structures collectives. Il est donc très difficile de séparer ces mineurs isolés du reste de la détention, en sachant que cette séparation est une exigence après 18 ans et six mois»*.

Seule variable d'ajustement, la technique du *«désencombrement»*, ou si l'on préfère des transferts géographiques, d'autant plus pratiqués que, par définition, aucun d'entre eux ne peut arguer de liens familiaux pour être maintenus en détention. Une vieille habitude dans la pénitentiaire.